

## Edito

### Protection des personnes et des biens : un conseil intercommunal de sécurité

La protection des personnes et des biens est au cœur des préoccupations des élus de la Communauté de Communes. Face à l'escalade de l'insécurité constatée, diverses mesures ont été prises, parmi lesquelles l'une des plus importantes est sans nul doute la décision (prise le 18 mars dernier) de mettre en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Après une entrevue avec le Préfet de Région, le 16 juillet dernier, permettant une ultime mise au point, ce Conseil sera installé dès l'automne. Il sera composé d'élus, de représentants de l'Etat (autour de la Sous-Préfète et du Procureur de la République) et de représentants des professions directement confrontées à la délinquance ainsi que de représentants d'associations œuvrant dans le domaine de la prévention ou de l'aide aux victimes.

Cette instance aura pour mission de dresser le constat des actions de prévention existantes mais aussi de définir et de coordonner les actions visant à faire cesser les trop nombreux délits et actes d'incivilité constatés dans le Pays Hamois.

Si les élus assument ainsi leurs responsabilités, n'oublions pas cependant que la sécurité c'est aussi l'affaire de tous et que chaque citoyen se doit de signaler aux forces de l'ordre tous les faits ou comportements anormaux d'individus. Ce n'est pas de la délation, c'est du simple civisme !

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois

## Tri sélectif : gardons les espaces propres

Le tri sélectif a été instauré suite à la loi sur les déchets qui obligeait les communes à mettre en place, au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2002, une valorisation des ordures ménagères, en particulier en recyclant les emballages.

Les points d'apport volontaire, mis en place 2 ans avant l'échéance légale, se devaient donc d'être des espaces propre-  
té en lien fort avec la nature.

Or, force est de constater que par la malveillance ou la négligence, certains espaces ne donnent vraiment pas envie de s'y arrêter.

### Déposer des ordures dans la nature est passible de lourdes sanctions

Il est important de rappeler que ces espaces sont exclusivement réservés aux emballages recyclables, journaux et magazines et qu'en aucun cas, il n'est autorisé d'y déposer des ordures ménagères au pied des conteneurs en se disant "quelqu'un finira bien par les ramasser". Cette pratique s'assimile à un dépôt sauvage d'ordures ménagères et se trouve être passible, selon les cas, d'une amende comprise, entre 11 et 135 euros.

Il n'est pas inutile de rappeler non plus que les emballages ou journaux doivent être introduits dans les conteneurs et pas laissés à leur pied.



Tas de déchets aux points d'apport volontaire, conteneurs brûlés, ça suffit !

Quant aux individus se livrant à l'incendie volontaire de conteneurs, ils devront répondre de leurs actes devant la justice et en plus, payer les dégâts, comme cela s'est déjà produit récemment.

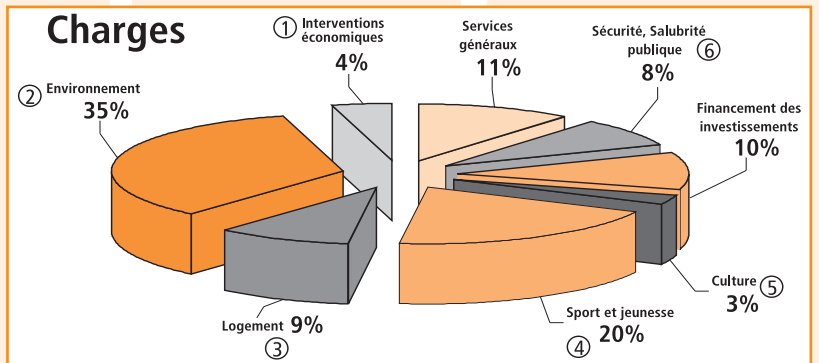
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le traitement des déchets ménagers est de la compétence du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Santerre. Vous pouvez dès aujourd'hui consulter son site à l'adresse suivante : [www.smitom-du-santerre.fr.st](http://www.smitom-du-santerre.fr.st) ou envoyer un message à [smitom.santerre@wanadoo.fr](mailto:smitom.santerre@wanadoo.fr)

# A quoi servent vos impôts ?

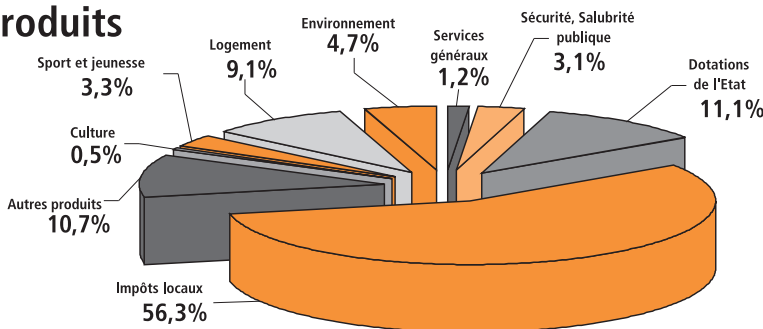
Vos impôts sont la ressource principale permettant de financer le fonctionnement de la Communauté de Communes et des structures qui lui sont rattachées. Voici en clair les principaux postes de dépenses.

## BUDGET PRIMITIF 2003 - Section de fonctionnement, répartition par service

Le service "Environnement" est un poste lourd qui représente à lui seul près d'un tiers du budget de fonctionnement.



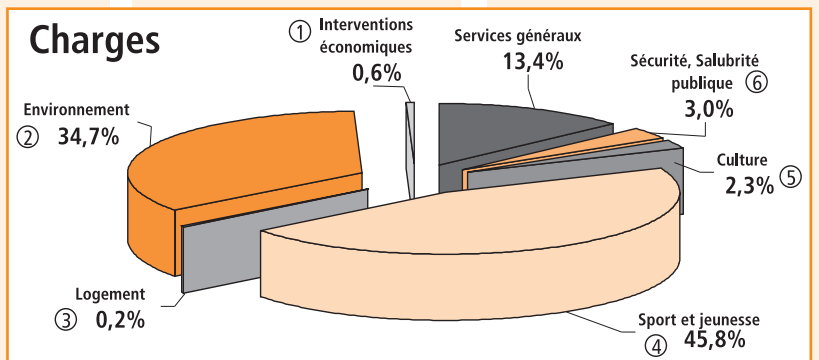
### Produits



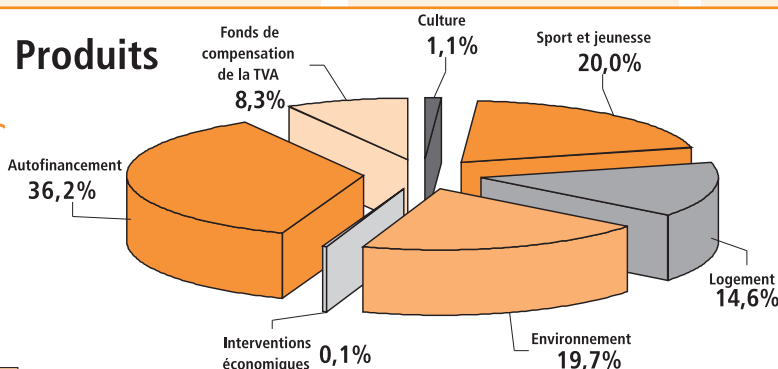
Les impôts locaux constituent à eux seuls la majorité des sources de financement pour la Communauté de Communes (56,3 %) ; les dotations de l'Etat représentent quant à elles 11,1 % du budget.

## BUDGET PRIMITIF 2003 - Section d'investissement, répartition par service

Une part importante du budget investissement est consacrée au service "Sport et jeunesse". Le service "Environnement" représente quant à lui, un peu plus du tiers des charges d'investissement.



### Produits



L'autofinancement représente 36,2 % des ressources d'investissement. Les autres sources de financement proviennent principalement de subventions et du produit de la vente des logements retraités.

(1) zone industrielle - (2) urbanisme, voirie, aménagement de rivière et des jardins d'insertion - (3) logements retraités - (4) piscine, gymnases, tennis - (5) école de musique - (6) Service Départemental d'Incendie et de Secours

## Tri sélectif : plus de 1 100 t en 2002

***Vous êtes nombreux à trier, mais certains ne trient pas ou trient mal. Si nous continuons à jeter les subventions possibles à la poubelle, il faudra à l'avenir augmenter les impôts pour équilibrer le budget !***

### • Les emballages

266 tonnes d'emballages ont été collectées en 2002, ce qui représente un peu plus de 26 kg/an/habitant se décomposant ainsi :

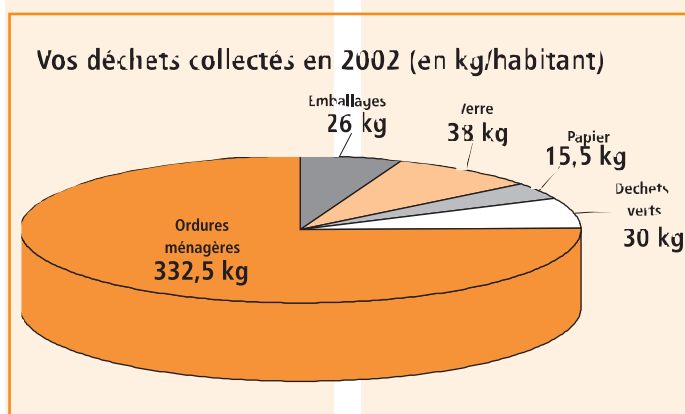
- acier : 3,72 kg/an/hab,
- aluminium : 0,11 kg/an/hab,
- carton : 15,85 kg/an/hab,
- tétrabriques : 0,61 kg/an/hab,
- bouteilles et flacons plastiques : 4,52 kg/an/hab,
- gros cartons de magasins : 1,57 kg/an/hab.

### • Le verre

386 tonnes de verre ont été collectées en 2002, soit près de 38 kg/an/habitant, qui ont généré une recette de 6 083 €.

### • Le papier

Près de 160 tonnes ont été collectées en 2002, soit



15,5 kg/an/habitant, qui ont généré une recette de 7 416 €.

### • Les déchets verts

Environ 300 tonnes ont été collectées, soit presque 30 kg/an/habitant.

La revente de ces matériaux a produit une recette globale de 101 450 €.

Il est important de souligner qu'en 2002, 9 % des papiers et 20 % des emballages ont été refusés en centre de tri et traités en Centre d'Enfouissement Technique car ils étaient mal triés.

## STOP aux erreurs de tri

Lors des dernières pesées d'échantillonnage des sacs d'emballages ménagers, un taux de refus de plus de 30 % a été constaté.

Il semble que ce chiffre soit en constante augmentation. Après des débuts très prometteurs, la collecte sélective apparaît de moins en moins performante.

30 % d'erreurs de tri, c'est beaucoup trop et cela coûte très cher. Cela représente un surcoût de 84 €/tonne.

En 2002, ces erreurs de tri ont coûté 6 245,80 € à la collectivité.

Afin de vous aider dans votre tri des emballages, voici un mémo à découper :

### ATTENTION AUX ERREURS DE TRI

Ne pas mettre dans les sacs plastiques destinés à la collecte des emballages ménagers les déchets suivants :

- Les ordures ménagères
- Les barquettes en polystyrène
- Les bouteilles d'huile en plastique
- Les barquettes de margarine et de beurre
- Les pots de yaourt et de crème fraîche
- Les emballages plastiques transparents de fruits secs, de viennoiseries, de jambon
- Les sachets plastiques
- Les barquettes de fleurs

**Et surtout, ne jamais empiler les déchets.**

DÉCOUPEZ ET CONSERVEZ CE MÉMO

Pour information

### Semaines Régionales de l'Environnement 2003

Cette année encore la Communauté de Communes du Pays Hamois organise, en partenariat avec les écoles et le Conseil régional de Picardie, les Semaines Régionales de l'Environnement.

L'organisation de cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la politique de réhabilitation et de valorisation de l'environnement débutée il y a déjà plusieurs années par la Communauté de Communes.



La manifestation aura lieu à la salle des fêtes d'Offoy, du 13 au 17 octobre prochain.

Les écoles réaliseront une exposition de nichoirs, mangeoires ou abreuvoirs ainsi qu'une exposition de photos sur les oiseaux.

La Communauté de Communes, quant à elle, réalisera une exposition sur la forêt et une autre sur les oiseaux de nos forêts.

Les visites seront gratuites et ouvertes à tous de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

## Les projets 2003 de la Com de Com

Les principaux travaux de voirie et assainissement sont en cours de réalisation. Le pôle culturel fait l'objet d'une étude de faisabilité et un Plan Local d'Urbanisme devrait unifier les règles d'urbanisme.



Les rues concernées par l'assainissement à Matigny

### Assainissement : 2<sup>nde</sup> tranche de travaux à Matigny

Dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux d'assainissement effectués en 2000, le Conseil Communautaire a décidé de réaliser, en 2003, la 2<sup>nde</sup> et dernière tranche de travaux d'assainissement des eaux usées de Matigny.

Les lieux concernés par ces travaux seront les suivants : route Nationale, rue de l'Eglise, rue de Falvy, chemin des Larrons, rue de la Gare et rue de Douilly.

Les travaux se dérouleront d'octobre 2003 à avril 2004 (sauf intempéries). L'Etat, le Département et l'Agence de l'Eau devraient contribuer au financement de cette opération dont le coût est estimé à 980 000 € TTC.

### Urbanisme

Les communes membres de la Communauté de Communes n'étant pas toutes soumises aux mêmes règles d'urbanisme, il est aujourd'hui nécessaire de définir un document d'urbanisme unique pour l'ensemble du territoire afin d'en permettre une maîtrise satisfaisante.

Il a donc été décidé de lancer une étude d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (qui remplace les Plans d'Occupation des Sols) à l'échelle de la Communauté de Communes.

Le PLU présente les règles et servitudes d'urbanisme mais surtout le projet de développement du territoire en matière d'habitat, d'emploi et d'équipements en prenant en compte les problèmes liés au développement économique, social, urbain combiné à une protection de l'environnement et des paysages.

Cette étude sera menée en association avec la population pendant toute sa durée (environ 2 ans).

### Voirie : aménagement de routes

Il arrive que des habitants de la Com de Com du Pays Hamois aient à se plaindre du mauvais état des routes communautaires.

Afin de remédier à cette situation, le Conseil de la Communauté a décidé de faire procéder, en 2003, à l'aménagement des voies suivantes :



Aménagement de l'avenue Jean Moulin à Ham

- Sancourt : chemin de Villers,
- Ham : chemin d'Estouilly, avenue Jean Moulin,
- Epeville : rue des Reîtres,
- Muille-Villette : rue de Villette.

La société qui réalise ces travaux a été désignée à la suite d'un appel d'offres. Le coût de cette opération représente 330 000 €, financé à hauteur de 85 000 € par le Conseil général.

### Un pôle culturel à l'étude

Si les habitants de la Communauté de Communes bénéficient d'un certain nombre d'équipements culturels, force est de constater qu'ils sont devenus vétustes et inadaptés aux exigences techniques de confort, d'hygiène et de sécurité des usagers.

La Communauté de Communes a donc décidé de faire procéder à une étude de faisabilité d'un pôle culturel qui permettra de recenser les besoins culturels du secteur et de décider de l'opportunité de réhabiliter les équipements existants ou de créer des équipements neufs.

Le coût de l'opération est estimé à 51 000 € HT dont 80 % seront pris en charge par l'Europe, la Région et le Département.

Le bureau d'études sera choisi selon une procédure de mise en concurrence simplifiée.

## En bref

### ECOLE DE MUSIQUE 2 mentions très bien



L'école de musique intercommunale du Pays Hamois a le plaisir d'annoncer la réussite de 2 de ses élèves :

- M. Emmanuel Destenay, pour son diplôme de fin d'études obtenu avec la mention très bien à l'unanimité et les félicitations du jury dans la discipline saxophone ;

- M<sup>lle</sup> Clémence Van Hamme, pour son diplôme de fin d'études obtenu avec la mention très bien dans la discipline clarinette.

Pour tous renseignements, appelez la Communauté de Communes lors de la permanence téléphonique : chaque mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 03 23 81 33 21.